

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02518

Numéro SIREN : 898 975 891

Nom ou dénomination : 2A PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001281

2A promotion
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 €
Siège social : 4 impasse du Pinson
31190 Miremont

**Procès-Verbal en date du 15/12/2022
AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION**

quinze décembre deux mille vingt deux,

Les actionnaires de la société 2A Promotion société par actions simplifiée au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 4 impasse du pinson 31190 Miremont siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Sont présent :

- Alves olivier, président de 2A Promotion
- Alves nicolas, actionnaire de 2A promotion

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Alves olivier, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.
- Désignation du liquidateur.
- Le siège social de la liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉOLUTION

La société est dissoute par anticipation à compter du 15/12/2022 pour cause de cessation d'activité .
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

À compter de cette même date, Alves Nicolas 46 allée de la Pichette 31470 Saiguède est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Le siège social de la liquidation est fixé au 46 allée de la Pichette 31470 Saiguède où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de Commerce.

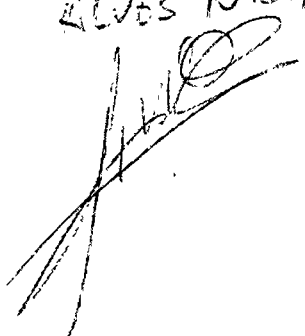
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les actionnaires.

Fait en 5 originaux,
À Miremont
Le 15/12/2022

SIGNATURE DES ACTIONNAIRES

ELVES NICOLAS


Certifié conforme à
Le président


certifié conforme par le
liquidateur
